



DÉLIBÉRATION N° 09/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

OBJET : FINANCES

**Budget Communal 2025 – CCAS
Acompte sur la subvention 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE - Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT - Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sollicite de la Commune, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, le versement d'un acompte de **80 000 €** sur la subvention de fonctionnement qui lui sera versée au titre de l'exercice 2025.

Cette subvention sera, notamment, destinée à financer ses interventions en matière d'aides et de secours d'urgence, à assurer la rémunération du personnel qu'il emploie et à régler ses charges courantes, les recettes perçues par l'établissement au cours du premier trimestre étant insuffisantes pour pouvoir prendre en charge ces dépenses.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un acompte sur subvention d'un montant de **80 000 €** au profit du Centre Communal d'Action Sociale, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée lors du vote du Budget Primitif 2025.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025, article 657361 « Subvention de fonctionnement au CCAS ».

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 04.03.2025
Publié ou notifié
le : 04.03.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

